



EURENCO



Demande d'autorisation environnementale relative au développement du site EURENCO de Bergerac (24)

PJ n°4bis – Résumé non technique de l'étude
d'impact



Rapport n°132333/A – février 2025

Sommaire

1. Introduction.....	4
2. Localisation et description du site.....	5
2.1. Localisation géographique du site.....	5
2.2. Description générale du site actuel.....	5
3. Présentation du projet	8
3.1. Contexte du projet	8
3.2. Description du projet	8
3.3. Phase travaux et phase exploitation.....	13
3.3.1. Phase travaux	13
3.3.2. Phase exploitation.....	13
4. Enjeux environnementaux, impacts et mesures	14
4.1. Synthèse de la sensibilité du milieu et évolution prévisible avec et sans le projet	14
4.2. Synthèse des impacts environnementaux des mesures prévues et des coûts associés.....	18

Table des figures

Figure 1 : Localisation de la zone d'étude sur la carte IGN	5
Figure 2 : Figure détaillée dans les annexes confidentielles	7
Figure 3 : Figure détaillée dans les annexes confidentielles	12

Table des tableaux

Tableau 1 : Caractéristiques principales du projet.....	9
Tableau 2 : Synthèse des enjeux environnementaux.....	15
Tableau 3 : Synthèse des impacts et mesures	19

1. Introduction

Le présent document constitue le résumé non technique de l'étude d'impact (PJ n°4) réalisée dans le cadre de la **Demande d'autorisation environnementale du site EURENCO de Bergerac**, conformément à l'article R.122-5 du Code de l'environnement.

Il comprend :

- La présentation non technique du projet,
- Le tableau de synthèse des enjeux environnementaux,
- Le tableau de synthèse des impacts et des mesures associées,

Les incidences négatives notables en cas d'accident sont traités dans l'étude de dangers (voir PJ n°49 et le résumé non technique associé PJ n°49bis).

2. Localisation et description du site

2.1. Localisation géographique du site

Le site EURENCO est localisé sur la commune de Bergerac, dans le département de la Dordogne (24).

Le site est implanté en périphérie de la commune à environ 1,5 km au sud-est du centre-ville, en bordure de la rive droite de La Dordogne (cf. Figure 1) et couvre une surface totale d'environ 140 ha.

La localisation du site sur fond IGN est présentée sur la figure suivante.

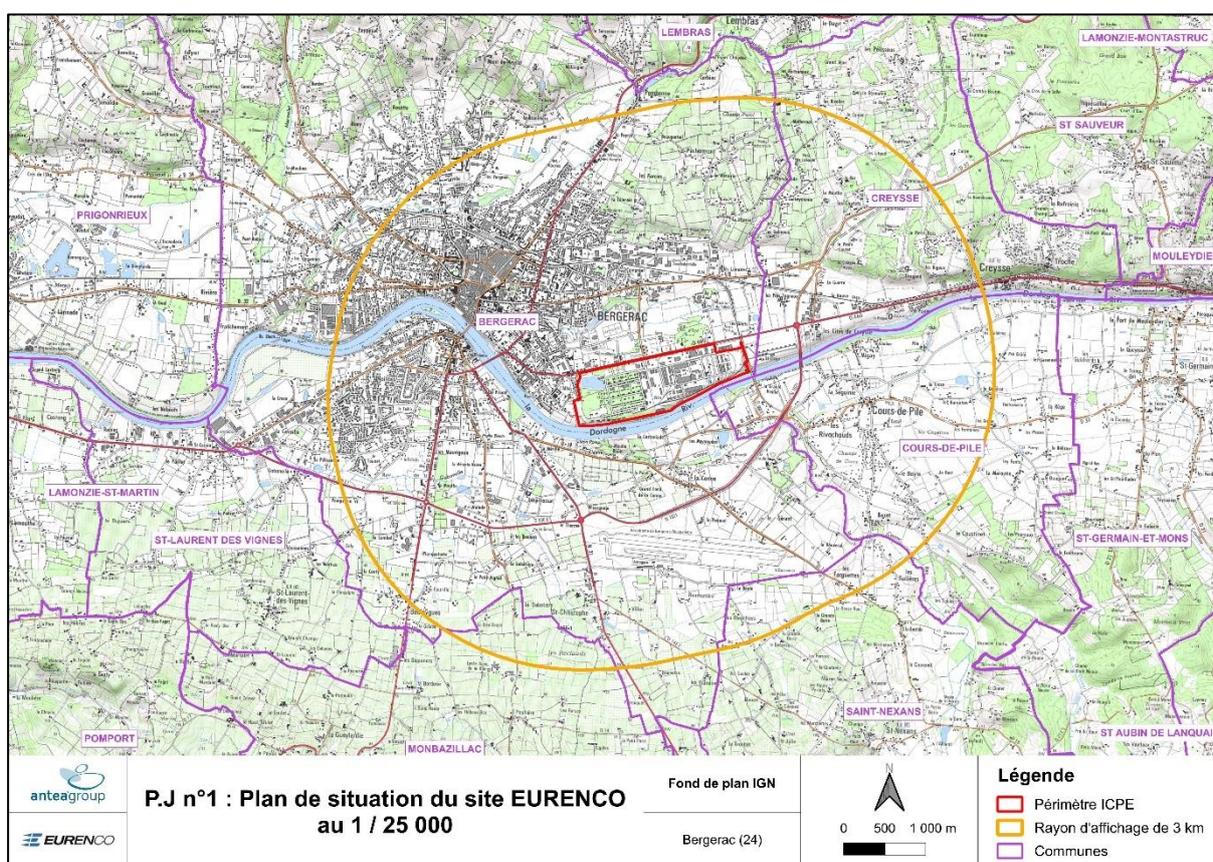


Figure 1 : Localisation de la zone d'étude sur la carte IGN

2.2. Description générale du site actuel

Au sein de l'ensemble du site, on distingue les activités suivantes :

- La production de Nitrofilm,
- La production d'objets combustibles,
- La production de charges modulaires,
- La fabrication de nitrocellulose énergétique (NCE),
- Le stockage des acides,

- La production de Relais Initiateurs Chargés (RIC),
- La production de poudre triple base,
- Les stockages des matières premières,
- Les stockages des produits finis,
- Le stockage de déchets pyrotechniques,
- Les installations d'élimination des déchets pyrotechniques.

À ces activités, sont associées les installations connexes et utilités suivantes :

- Ateliers de maintenance et laboratoire,
- Bureau administratif,
- Locaux techniques,
- Salle de contrôle,
- Unité de traitement de composé organique volatil (COV).

Les différentes zones d'activité et les bâtiments sont localisés sur l'extrait de plan, en page suivante.

Figure 2 : Figure détaillée dans les annexes confidentielles

3. Présentation du projet

3.1. Contexte du projet

La poudrerie de Bergerac a été créée durant la première guerre mondiale pour compléter les capacités de production en coton-poudre et créer une usine de poudres blanches. La décision de son implantation date du 27 novembre 1915 et les premières tonnes de nitrocellulose ont ensuite été produites à partir de 1916. L'activité principale du site était la production et la commercialisation de poudres pour armes.

La société EURENCO exploite, depuis octobre 2022, l'ensemble du site industriel d'environ 140 ha de Bergerac (les installations exploitées historiquement par EURENCO et celles exploitées anciennement par MANUCO).

En 2024, dans un contexte géopolitique complexe et instable, EURENCO a lancé le projet POURPRE qui consiste à produire de la poudre gros calibre qui entre dans la composition des charges modulaires de 155 mm (système d'arme de type « CESAR »), qui était importée notamment depuis les sites EURENCO de Karlskoga en Suède et de Clermont en Belgique. Ce projet doit permettre de gagner, au niveau national, une autonomie dans la production de poudre et des charges modulaires de 155 mm.

Dans la continuité du projet POURPRE et face aux enjeux de reconquête industrielle et de souveraineté militaire souhaités au niveau national et rappelés par le Président Emmanuel MACRON lors de sa venue sur le site de Bergerac, le 11 avril 2024, EURENCO souhaite poursuivre le développement de sa production.

Ainsi le développement du site de Bergerac permettra :

- D'augmenter les capacités de production du site EURENCO Bergerac, site industriel historique dans la production et la commercialisation de poudres pour armes, et la fabrication de charges modulaires dans un contexte d'économie de guerre ;
- D'assurer l'autonomie de la France ;
- De disposer, en France, d'un outil industriel souverain.

3.2. Description du projet

Le tableau suivant présente de manière synthétique les caractéristiques du projet de développement du site de Bergerac.

Ils sont localisés sur la Figure 3.

Tableau 1 : Caractéristiques principales du projet

Désignation du projet	Caractéristiques du projet
Création d'une nouvelle entrée du site	<p>Une nouvelle entrée du site va être créée, sur la partie ouest du site.</p> <p>L'objectif est d'améliorer les conditions d'accès et de séparer les flux de véhicules légers, vélos, piétons des flux poids lourds.</p> <p>L'entrée actuelle sera maintenue et dédiée au personnel et véhicules légers.</p>
Agrandissement du parking 627 dédié au personnel EURENCO (véhicules légers)	Le développement des activités du site EURENCO va générer environ 150 emplois supplémentaires. Par conséquent, il est prévu que le parking dédié au personnel EURENCO (véhicules légers) soit agrandi.
Installation d'une tente de stockages (bâtiment ■■■) de matières inertes type emballage (emplacement ancien bâtiment ■■)	<p>Le projet consiste à créer un bâtiment léger (bâtiment ■■■) de type tente sur l'emprise de l'ancien bâtiment ■■, au nord du site.</p> <p>Cette tente sera destinée au stockage d'emballages (cartons et/ou palettes principalement).</p>
Stockage de nitrocellulose au bâtiment ■■	<p>Il s'agit de la réaffectation d'un bâtiment existant.</p> <p>Le bâtiment ■■ est actuellement utilisé pour le stockage de produits d'emballage, de fûts ou de palette. Dans le cadre du projet, ce bâtiment sera utilisé partiellement pour le stockage de nitrocellulose énergétique. Une partie de ce bâtiment continuera à être utilisée pour du stockage d'emballages. La capacité maximale de stockage de nitrocellulose énergétique sera de ■■■■.</p>
Stockage d'emballages pour production de poudre au bâtiment ■■	<p>Il s'agit de la réaffectation d'un bâtiment existant.</p> <p>Le bâtiment ■■ sera à l'avenir utilisé pour stocker des emballages destinés préférentiellement à l'unité de production de poudre.</p>
Casquette ■■ : modification de la quantité de matières pyrotechniques stockées	L'exploitant prévoit d'augmenter la capacité de stockage de produits pyrotechniques dans le bâtiment type casquette ■■.
Stockage pyrotechnique au ■■ (bâtiment non pyrotechnique actuellement)	<p>Il s'agit de la réaffectation d'un bâtiment existant en stockage dédié aux produits pyrotechniques.</p> <p>Ainsi le bâtiment ■■ aujourd'hui non pyrotechnique sera dans la situation future projetée utilisé pour stocker des produits pyrotechniques.</p>

Désignation du projet	Caractéristiques du projet
Stockage de cellulose au bâtiment ■■■	<p>Il s'agit de la réaffectation d'un bâtiment existant.</p> <p>Dans le cadre du projet, le bâtiment ■■■ sera utilisé pour le stockage de cellulose.</p>
Déplacement du magasin général au bâtiment ■■■	<p>Il s'agit d'un projet de changement d'affectation d'un bâtiment existant.</p> <p>Actuellement le magasin général est implanté dans l'aile sud du bâtiment ■■■. Le projet prévoit de le déplacer dans le bâtiment ■■■ (bâtiment existant). Il accueillera du gros outillage (équipements mécaniques et électriques) et des fournitures diverses (équipements de protection individuels).</p> <p>L'aile sud du bâtiment ■■■ va accueillir le local pompier. L'aile nord ne sera pas modifiée.</p>
Augmentation de la capacité de fabrication de nitrocellulose énergétique à ■■■ par an avec la ligne de production actuelle	<p>EURENCO prévoit d'augmenter sa production de nitrocellulose énergétique, l'objectif est d'atteindre environ ■■■ par an.</p> <p>Pour cela le projet consiste à revoir l'organisation de la production (modification du travail en équipe) et l'optimisation du process.</p> <p>Les installations existantes permettant la production de nitrocellulose énergétique sont maintenues et non modifiées.</p>
Création d'une nouvelle ligne de fabrication de charges modulaires	<p>EURENCO prévoit d'augmenter sa production de charges modulaires.</p> <p>A ce jour le site comprend deux lignes de production de charges modulaires (bâtiment ■■■ et ■■■). Dans le cadre du projet il est envisagé de créer une troisième ligne de fabrication dans un nouveau bâtiment (■■■) qui sera implanté au sud du site, sur une emprise d'environ 3 000 m².</p> <p>La nouvelle ligne sera dimensionnée pour produire ■■■ par an, ce qui permettra de doubler la capacité de production de charges modulaires du site.</p>
Augmentation de la fabrication de pâtes au bâtiment ■■■	<p>Ce projet va de pair avec le projet de 3^{ème} ligne de charge modulaire. En effet pour augmenter la capacité de production, il sera nécessaire d'intensifier la production de pâte réalisée au niveau du bâtiment ■■■ existant.</p> <p>Ainsi le projet d'augmenter la fabrication de pâte se traduira par une modification du rythme de production. Les installations actuelles du bâtiment ■■■ seront conservées.</p>

Désignation du projet	Caractéristiques du projet
Augmentation de la capacité de production des tubes allumeurs chargés RIC au bâtiment ■	<p>Le projet consiste à augmenter la capacité de production de tubes allumeurs chargés en installant 8 machines en plus des 4 existantes. L'objectif est d'atteindre une capacité de production de ■ de tubes allumeurs chargés par an. Ce projet va de pair avec le projet de 3^{ème} ligne de charges modulaires.</p> <p>Le projet sera réalisé dans le bâtiment ■ existant.</p>
Remise en fonctionnement du bâtiment ■ pour la fabrication d'objets feutrés : ligne multiproduit	<p>Le projet consiste à redémarrer les activités de production de pièces de type « feutré » présentes au niveau du bâtiment ■ existant.</p> <p>La capacité de production du projet de ligne multi-produits sera d'environ ■ par an (boitiers, couvercles, tubes).</p>
Augmentation de la capacité de l'unité poudre avec la création de nouveaux bâtiments de production (projet POURPRE 2)	<p>EURENCO prévoit d'augmenter sa production de poudre triple base. Il s'agit de compléter l'unité Poudre actuelle en construisant les nouvelles installations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Deux bâtiments bi-vis (bâtiments ■ et ■), ● Un bâtiment d'essorage (bâtiment ■) ● Un bâtiment de stockage de type « captieux » (bâtiment ■) ● Un bâtiment de stockage des matières premières (granules double base et nitroguanidine) avec une aire de chargement associée <p>Ces nouvelles installations permettront d'augmenter de ■ la capacité annuelle de production de poudre. Elles seront implantées à l'est de l'unité Poudre existante.</p>
Augmentation de la capacité de destruction des déchets sur site	<p>Une des conséquences de l'augmentation des capacités de production du site sera l'augmentation de la quantité de déchets pyrotechniques.</p> <p>Ainsi, l'exploitant souhaite solliciter l'augmentation de la capacité de l'aire de brulage ■, située à l'extrême ouest du site.</p> <p>L'exploitant souhaite augmenter la capacité de destruction des déchets pyrotechniques par brulage à l'air libre de ■ à ■ sur 12 mois glissants.</p> <p>Concernant l'incinérateur, l'exploitant sollicite une augmentation de capacité de destruction de déchets pyrotechniques de ■ par an. Cette sollicitation va de pair avec l'augmentation de capacité de production de nitrocellulose énergétique.</p>

Figure 3 : Figure détaillée dans les annexes confidentielles

3.3. Phase travaux et phase exploitation

3.3.1. Phase travaux

Pour les projets nécessitant la création de nouveaux bâtiments, le chantier se décomposera selon les principales phases suivantes :

- Phase préparatoire de chantier avec aménagement des accès, de la base vie (vestiaires, sanitaires, douches, bureaux, ...),
- Phase de génie civil principal,
- Phase de montage des équipements et des cheminements électromécaniques,
- Phase d'essais / qualification et mise en service.

Le planning prévisionnel des travaux des différents projets est le suivant :

- Tente de stockage (bâtiment [REDACTED]) : travaux réalisés en 2024, et terminés en juillet 2024.
- Ligne multi-produits : 6 à 9 mois de travaux, démarrage des travaux au cours du second semestre 2024 pour un démarrage début 2025.
- 3^{ème} ligne : environ 15 mois de travaux, démarrage du chantier prévu au second trimestre 2025 pour une mise en service de la nouvelle ligne envisagée au 3^{ème} trimestre 2026.
- POURPRE 2 : environ 12 mois de travaux, démarrage du chantier prévu au 01/06/2025,
- Agrandissement du parking existant : quelques mois de travaux, chantier prévu à l'été 2025 pendant la période d'arrêt du site,
- Création de la nouvelle entrée du site : quelques mois de travaux, chantier prévu au cours de l'année 2026.

3.3.2. Phase exploitation

Actuellement l'effectif de la plateforme Eurenco est de 400 personnes permanentes. Elle fonctionne selon le rythme de travail suivant :

- Pour le personnel de bureau : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h,
- Pour le personnel travaillant sur les unités de production, le rythme de travail varie en fonction de l'atelier considéré et de la charge de travail :
 - Travail en journée continue : 7h30 à 18h,
 - Travail en équipe (2 équipes, 3 équipes ou 5 équipes) pour les ateliers pouvant fonctionner 24h/24.

L'exploitation des nouvelles unités de production permettra l'embauche d'environ 150 nouvelles personnes.

4. Enjeux environnementaux, impacts et mesures

4.1. Synthèse de la sensibilité du milieu et évolution prévisible avec et sans le projet

Le tableau qui suit synthétise les enjeux identifiés pour les thématiques sur lesquelles le site et le projet sont susceptibles d'avoir un impact, selon la cotation qualitative, en sept niveaux, retenue pour l'étude :

- **Enjeu très fort,**
- **Enjeu fort,**
- **Enjeu modéré,**
- **Enjeu faible,**
- **Enjeu négligeable,**
- **Enjeu nul,**
- **Enjeu positif.**

Le contenu réglementaire de l'étude d'impact impose de présenter l'évolution probable de l'environnement en cas de mise en œuvre du projet, ainsi qu'en l'absence de mise en œuvre de celui-ci.

Le présent dossier de demande d'autorisation environnementale concerne l'ensemble du site EURENCO de Bergerac.

Ainsi, les évolutions probables de l'environnement avec et sans mise en œuvre du projet sont différenciées dans le tableau suivant (scénario de référence

Tableau 2 : Synthèse des enjeux environnementaux

Thématique	Segment	Description des enjeux	Sensibilité environnementale
Milieu physique	Géologie	Nature des sols : formation alluviale sablo-graveleuse (sols perméables)	Modéré
	Qualité du sol	Site EURENCO classé BASIAS. Usage du site non sensible (site industriel). Impacts sur les sols ponctuels et localisés (phtalates, nitrocellulose). Sols vulnérables à une pollution éventuelle du fait de leur perméabilité.	Modéré
	Eaux souterraines	Site au droit de la masse d'eau souterraine Alluvions de la Dordogne aval (FRFG024B), suivie sur le site EURENCO par un réseau de piézomètres. Niveau piézométrique le plus haut à 30,65 m NGF, et niveau plus bas à 26,64 m NGF (profondeur de la nappe comprise entre 1,90 et 6,50 m par rapport au sol). SDAGE 2022-2027 : masse d'eau FRFG024B : bon état quantitatif ; état chimique médiocre. Eaux souterraines vulnérables à une pollution éventuelle du fait de la perméabilité des sols en présence. 6 ouvrages de prélèvements situés à proximité du site (dont 2 sur le site d'étude). Site localisé au droit du périmètre de protection éloigné du forage de Pimont (captage d'eau destiné à la consommation humaine). Cependant, l'arrêt de DUP du captage n'interdit pas le projet envisagé dans la mesure où aucun forage ne sera réalisé.	Modéré
	Eaux de surface	Site en bordure de la Dordogne. Aucun prélèvement d'eau potable dans la Dordogne, mais rivière utilisée pour l'irrigation en aval du site, pour le site EURENCO lui-même (eau brute), et pour des activités de loisirs en amont et en aval de la zone d'étude. SDAGE 2022-2027 : masse d'eau « Dordogne du confluent de la Vézère au confluent du Caudeau », en aval du site d'étude, état écologique moyen, état physico-chimique médiocre, état chimique bon.	Modéré
	Qualité de l'air et odeurs	Qualité de l'air et environnement olfactif influencés par la circulation routière et les activités industrielles voisines. Station de Périgueux (la plus proche du site) : bonne qualité de l'air.	Modéré
Risques majeurs	Risques naturels	<u>Inondation par débordement de cours d'eau :</u> Commune de Bergerac soumise à 2 plans de prévention du risque inondation (PPRI). Site localisé en dehors des zones d'aléas des 2 PPRI. <u>Inondation par remontée de nappes :</u> Site localisé en partie dans une zone potentiellement sujette aux remontées de nappes. <u>Mouvements de terrain :</u> Aucun mouvement de terrain recensé sur le site d'étude ou à proximité immédiate. Absence de PPRN mouvement de terrain sur la commune. <u>Retrait / gonflement des argiles :</u>	Faible

Thématique	Segment	Description des enjeux	Sensibilité environnementale
		<p>Site majoritairement concerné par une exposition moyenne au retrait/gonflement des argiles, et dans une moindre mesure par une exposition forte (bande au sud-est du site). Absence de PPRN retrait-gonflement des argiles sur la commune.</p> <p><u>Feu de forêt :</u> Commune de Bergerac concernée par un risque moyen au feu de forêt. Aucun massif forestier de grande surface présent à proximité du site.</p> <p><u>Radon :</u> Site d'étude localisé dans une zone de potentiel radon faible.</p> <p><u>Séisme :</u> Commune de Bergerac située en zone de sismicité 1 (risque « Très faible »).</p>	
	Risques technologiques	<p><u>Installations industrielles classées :</u> Plusieurs ICPE situées dans un rayon de 500 m autour du site. Site concerné en totalité par le zonage réglementaire du PPRT de la plateforme industrielle de Bergerac (dont il est à l'origine).</p> <p><u>Rupture de barrage :</u> Site localisé dans la zone de submersion du barrage de Bort-les-Orgues (19).</p> <p><u>Transport de marchandises dangereuses :</u> Présence d'une canalisation de gaz naturel en bordure immédiate du site (au nord et à l'est), et à environ 350 m au sud. Site longé par la RD660 au nord.</p>	Modéré
Milieu humain	Habitat, ERP	<p>Site EURENCO situé dans une zone industrielle, proche de zones commerciales à l'est, et zones urbaines à l'ouest. Habitations les plus proches situées à 10 m des limites du site à l'ouest. 2 ERP sensibles (écoles maternelle et primaire) situées dans le périmètre de protection rapproché du site (500 m).</p>	Fort
	Activités industrielles	Présence de 4 sites ICPE dans le périmètre rapproché, dont EURENCO et Mary Arm (site SEVESO) à 350 m au sud.	Modéré
	Agriculture	Zones agricoles présentes à moins de 500 m au nord, au sud et à l'ouest de la zone d'étude.	Modéré
	Trafic routier	Site d'étude localisé à proximité immédiate de la RD660 (trafic moyen journalier annuel 2023 de 9 087 véhicules).	Faible
	Voies ferrées	Voie ferroviaire à environ 780 m au nord du site.	Faible
	Voies fluviales	Site localisé en bordure de Dordogne, classée voie navigable de loisir en aval de Bergerac, et voie navigable pour les barques des pêcheurs et les canoës en amont de Bergerac.	Faible
Voies aériennes	Aéroport de Bergerac Dordogne Périgord à environ 1,2 km au sud du site d'étude.	Faible	

Thématique	Segment	Description des enjeux	Sensibilité environnementale
	Bruit et vibrations	Environnement sonore essentiellement marqué par la circulation routière (RD660 classée en catégorie 3) et les activités industrielles. Niveau de bruit dans l'environnement du site compris entre 37 et 41 dB(A) en période diurne et entre 26 et 30 dB(A) en période nocturne.	Faible
	Emissions lumineuses	Environnement lumineux essentiellement marqué par la circulation routière et le centre de la commune de Bergerac.	Faible
Paysage et patrimoine	Paysage	Site situé au sein de la sous-unité paysagère « Vallée de la Dordogne Bergeracoise ». Site implanté dans un secteur urbanisé marqué par les infrastructures existantes et la route départementale RD660. Visibilité de l'intérieur du site masqué par la clôture composée de panneaux rigides associée à la présence d'une couverture végétale et boisée relativement bien développée. Aucune co-visibilité entre les habitations et le projet n'est ainsi possible.	Faible
	Patrimoine culturel et archéologique	Présence du SPR de Bergerac à proximité immédiate du site, au nord. Site concerné par des zones de protection liées à celui-ci. Aucun site inscrit ou site classé à moins de 1,7 km du site. Aucun monument historique à moins de 530 m du site. Site en dehors de tout périmètre de protection de monuments historiques. Absence de patrimoine archéologique connu au droit du site. ZPPA la plus proche située à 140 m au sud.	Modéré
Milieu naturel	Zones naturelles	La Dordogne située en bordure immédiate au sud du site est : Classée site Natura 2000 (n°FR7200660) Concernée par un arrêté de protection de biotope (FR3800266) Classée ZNIEFF de type II (n°720020014) Site EURENCO non situé dans un réservoir de biodiversité ou corridor écologique (SRCE d'Aquitaine).	Modéré
	Enjeux présents au droit du site	Partie ouest de la plateforme : boisement qui présente un intérêt pour plusieurs espèces d'oiseaux protégées. La ballastière est également favorable pour les chiroptères, les oiseaux ainsi que pour le groupe des amphibiens Partie urbanisée du site : Les bâtiments ne paraissent pas favorables à l'accueil de la faune et notamment aux oiseaux et aux chiroptères, Partie sud du site, la ripisylve qui longe la Dordogne avec une forte activité chiroptérologique et activité de chasse et reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux Reste du site, les milieux buissonnants et arbustifs peuvent accueillir plusieurs espèces à enjeux telles que des oiseaux, des chiroptères.	Faible à Fort

4.2. Synthèse des impacts environnementaux des mesures prévues et des coûts associés

Le tableau qui suit synthétise les incidences des installations Linde France, en intégrant le projet, pour chaque thématique, et présente les mesures pour éviter, réduire ou compenser (ERC) ces incidences.

Les incidences sont évaluées directement avec la prise en compte de ces mesures. La hiérarchisation des incidences du site sur l'environnement, avec prise en compte des mesures, est réalisée selon une cotation qualitative en sept niveaux :

- **Impact très fort (++++),**
- **Impact fort (+++),**
- **Impact modéré (++),**
- **Impact faible (+),**
- **Impact négligeable**
- **Absence d'impact (nul)**
- **Impact positif**

Tableau 3 : Synthèse des impacts et mesures

Segment	Phase	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures de compensation, d'accompagnement et de suivi	
MILIEU PHYSIQUE	Topographie	Travaux	Négligeable	/	/	
		Exploitation	Nul	/	/	
	Sols et eaux souterraines	Phase travaux	Modéré	ME-1 : Absence de rejet de substances non naturelles MR-1 : Réutilisation des terres excavées autant que possible et traitement en cas d'évacuation hors site MR-2 : Réduction des surfaces imperméabilisées au strict minimum MR-3 : Mise en place d'une zone spéciale pour le stationnement, le stockage de produits, le ravitaillement et le nettoyage des engins MR-4 : Elimination et traitement des déchets dans des filières adaptées MR-5 : Fiches de données de sécurité en permanence sur le site MR-6 : Stockage des substances polluantes dans des récipients étanches sur des aires imperméabilisées	Faible	MS-1 : Suivi des travaux par un chargé de l'environnement
		Phase exploitation	Modéré	MR-7 : Gestion de la pollution chronique MR-8 : Gestion de la pollution accidentelle MR-9 : Réduction de la consommation en eau souterraine	Faible	MS-2 : Suivi des eaux souterraines MS-3 : Suivi du volume d'eau souterraine consommé
	Eaux superficielles	Phase travaux	Modéré	MR-3 : Mise en place d'une zone spéciale pour le stationnement, le stockage de produits, le ravitaillement et le nettoyage des engins MR-6 : Stockage des substances polluantes dans des récipients étanches sur des aires imperméabilisées	Faible	/
		Phase exploitation	Modéré	MR-10 : Traitement des effluents du projet POURPRE par décantation MR-11 : Réduction de la consommation en eau superficielle. Etude technico-économique sur les économies d'eau et mise en place des mesures. MR-12 : Réalisation de travaux d'ici fin d'année 2026 sur la technologie de refroidissement des pompes pour réduire la consommation d'eau au droit du bâtiment ■ MR-13 : Mesures de restriction en cas de sécheresse MR-14 : Traitement physico-chimique avec filtration des effluents issus du bâtiment ■ (station de traitement des eaux blanches) MR-15 : Traitement par filtration et décantation des effluents du point de rejet FM MR-16 : Contrôle de la qualité des effluents avant rejet au milieu naturel	Faible	MS-4 : Suivi du volume d'eau potable consommé MS-5 : Suivi du volume d'eau brute consommé

Segment		Phase	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures de compensation, d'accompagnement et de suivi
	Domaine de l'air	Phase travaux	Faible	/	/	/
		Phase exploitation	Fort	MR-17 : Coupure des moteurs quand les véhicules sont à l'arrêt MR-18 : Vitesse limitée à 30 km/h au sein du site MR-19 : Déplacement du personnel à vélo ou à pied favorisé au sein du site MR-20 : Mesures mises en place par l'exploitant pour traiter avant rejet les substances émises à l'atmosphère et pour créer des conditions de dispersion suffisantes, notamment des installations de traitement des COV et filtres pour limiter les émissions de poussières MR-21 : Mise en place de dispositions pour que l'établissement ne soit pas à l'origine de gaz odorants susceptibles d'incommoder le voisinage, de nuire à la santé ou à la sécurité publique MR-22 : Mise en place de dispositions pour limiter les odeurs provenant du traitement des effluents MR-23 : Implantation des sources potentielles d'odeurs de grande surface difficiles à confiner de manière à limiter la gêne pour le voisinage MR-24 : Mise en place de dispositions pour éviter l'apparition de conditions anaérobie dans les bassins de stockage ou de traitement	Faible	MS-6 : Suivi des rejets atmosphériques du site MS-5 : Mise en place d'un protocole de surveillance des odeurs
MILIEU HUMAIN	Activités économiques	Phase travaux	Positif	/	/	/
		Phase exploitation	Positif	/	/	/
	Impact sanitaire	Phase exploitation	Faible	Cf Qualité de l'air	/	/
	Infrastructures de transport	Phase travaux	Négligeable	/	/	/
		Phase exploitation	Faible	MR-25 : Circulation des poids lourds de préférence en dehors des heures de pointe MR-26 : Optimisation des trajets des camions (évitement des transports à vide) MR-27 : Respect des consignes de circulation et de sécurité routière	Faible	/

Segment		Phase	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures de compensation, d'accompagnement et de suivi
PAYSAGE ET PATRIMOINE	Bruit et vibrations	Phase travaux	Faible	MR-28 : Utilisation d'engins et de matériel entretenus et répondant aux exigences réglementaires MR-29 : Horaires des périodes de travaux et limitation de la durée des travaux ; les travaux seront principalement réalisés de jour (horaires approximatifs : 8-18h)	Faible	/
		Phase exploitation	Faible	MR-30 : Installation de pièges à son (extracteurs et CTAs du bâtiment [REDACTED]) MR-31 : Limitation du bruit des groupes froids du bâtiment [REDACTED] par déplacement des équipements sur la façade nord ou par mise en place de panneaux acoustiques MR-32 : Installation des équipements de process dans des bâtiments fermés MR-33 : Respect des dispositions constructives pour les bâtiments du projet POURPRE MR-34 : Maintenance régulière des équipements du site	Faible	/
	Emissions lumineuses	Phase travaux	Nul	/	/	/
		Phase exploitation	Faible	MR-35 : Réduction des consommations électriques liées à l'éclairage MR-36 : Limitation des émissions lumineuses en dehors du site MR-37 : Extinction des phares des véhicules lorsqu'ils sont à l'arrêt	Négligeable	/
	Déchets générés	Phase travaux	Faible	MR-4 : Elimination et traitement des déchets dans des filières adaptées	Négligeable	/
		Phase exploitation	Modéré	MR-4 : Elimination et traitement des déchets dans des filières adaptées MR-38 : Réutilisation au maximum des contenants sur site MR-39 : Tenue à jour d'un registre concernant les déchets	Faible	/
	Utilisation rationnelle de l'énergie	Phase travaux	Négligeable	/	/	/
		Phase exploitation	Fort	MR-40 : Entretien régulier des équipements pour maintenir leur performance MR-41 : Réduction des consommations électriques liées à l'éclairage MR-42 : Utilisation de sources lumineuses réduite au maximum	Faible	/
	Paysage	Phase travaux	Faible	/	/	/
		Phase exploitation	Faible	/	/	/

Segment		Phase	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures de compensation, d'accompagnement et de suivi
	Patrimoine culturel et archéologique	Phase travaux	Faible	ME-2 : Interruption immédiate du chantier en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques	Nul	/
		Phase exploitation	Nul	/	/	/
MILIEU NATURE	Milieu naturel et biodiversité	Phase travaux	Modéré	Mesures prescrites par l'arrêté portant dérogation à la destruction d'espèce protégée du 22/02/2024)	Faible	Mesures prescrites par l'arrêté portant dérogation à la destruction d'espèce protégée du 22/02/2024)
		Phase exploitation				
RISQUES MAJEURS	Risques naturels	Phase travaux	Faible	MR-43 : Surveillance des conditions météorologiques MR-44 : Détermination des modalités de réalisation des fondations dans le cadre de l'étude géotechnique	Faible	/
		Phase exploitation	Négligeable	MR-45 : Respect des normes parasismiques en vigueur	/	/
	Risques technologiques	Traité dans la PJ n°49 du DDAEnv				